



HAL
open science

Civilisations, cultures, littératures et sociétés

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Civilisations, cultures, littératures et sociétés. 2013, Université Paris-Sorbonne. hceres-02029845

HAL Id: hceres-02029845

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029845>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°20



Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Raphael CARRASCO, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Experts :

Mme Catherine MAYAUX, Université de Cergy-Pontoise

Mme Marie-Pierre NOEL, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Mme Aurélie PEYRIN, Mairie de Paris

M. Jean-Jacques VINCENSINI, Université François-Rabelais de Tours

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Armand STRUBEL



Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Civilisations, Cultures, Littératures et Sociétés* (ED n°20) correspond comme l'indique son nom au regroupement des unités de Langues, Littératures et Cultures Etrangères (LLCE) de l'Université Paris Sorbonne-Paris 4 : elle comprend actuellement neuf équipes d'accueil (EA), une Unité Mixte de Recherche (UMR) et une Unité Mixte de Service (UMS). Toutes les langues enseignées dans l'établissement y sont représentées, à l'exception de l'hébreu, les études arabes ayant rejoint l'ensemble. Les unités de recherche qu'elle regroupe font partie, par leur production et leur rayonnement, des plus visibles et des plus connues sur le plan national et international.

Il s'agit par conséquent d'une ED qui propose, au sein d'une homogénéité thématique évidente, une offre de formation de haut niveau, originale dans sa diversité, et dans les possibilités ouvertes par les programmes transversaux ou comparatistes.

Cette configuration n'est pas appelée à changer dans les années à venir, sauf dans la fusion projetée au sein d'une UMR, d'une EA d'études sur l'Europe Centrale (CRECOB) avec l'UMS d'études slaves, renforcée par un centre d'histoire de l'Europe Centrale réduit à deux enseignants-chercheurs. La masse critique ne changera donc qu'à la marge.

Ses points d'appui principaux sont les études anglophones, les études germaniques et scandinaves, et les études hispaniques, mais elle recouvre l'ensemble des aires culturelles et des langues enseignées à l'Université.

Elle compte 235 doctorants, pour 74 enseignants chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et affiche une moyenne de 34 thèses soutenues par année.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le conseil de l'école doctorale, dont la composition est conforme aux textes en vigueur (arrêté du 7 août 2006) rassemble 26 membres : le directeur, six directeurs-adjoints représentant les grandes aires linguistiques présentes dans les équipes de recherche ainsi que le commerce international, cinq autres directeurs d'équipes, cinq représentants doctorants, un représentant IATOS, quatre représentants extérieurs issus du monde scientifique, et quatre représentants extérieurs issus du monde économique. Le conseil se réunit une fois par trimestre. La gouvernance de l'ED est assurée par le directeur assisté de l'équipe de direction (composée des directeurs adjoints qui expédient les affaires courantes). Les comptes rendus des réunions du conseil sont diffusés sur le site de l'ED. L'assemblée générale de l'ED a lieu une fois par an, en janvier. Des conseils et des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoqués si cela est nécessaire pour prendre des décisions urgentes particulièrement importantes ou pour toute autre raison qui le justifierait. Ce fonctionnement est parfaitement régulier.

Les règles concernant le choix du sujet de thèse, la politique en matière d'encadrement des thèses, la procédure de soutenance et la charte des thèses correspondent à la pratique commune de l'université dans son ensemble : les détails de la procédure sont donnés dans les p.8 et 9 du dossier bilan (est admis à s'inscrire tout étudiant qui a obtenu la mention Bien en Master 2 ; le choix du sujet arrêté avec le directeur de recherche est soumis au directeur de l'ED puis examiné en collège doctoral, enfin entériné par le Conseil Scientifique ; les sujets s'inscrivent dans les axes des équipes ; au bout de trois ans, la demande de dérogation est obligatoire). Il est à noter que l'Université Paris-Sorbonne n'a pas souhaité limiter le nombre de doctorants suivi par chaque directeur.

L'école doctorale dispose de 120 m² à la Maison de la recherche, rue Serpente, ce qui correspond à un bureau directorial, un bureau pour le secrétariat avec des postes pour toutes les équipes de recherche et une salle de réunion ou de travail. Il n'existe pas d'espace spécifique pour les doctorants mais ces derniers peuvent réserver la salle commune pour y tenir des séminaires ou y mener un travail collectif.

L'information des doctorants est assurée de différentes manières, mais c'est désormais le site de l'ED qui centralise toute l'information utile. Il est hébergé par le site de Paris-Sorbonne. On y trouve, entre autres documents intéressants, la brochure de l'ED 20 à jour ainsi que l'Aide-Mémoire du doctorant. Les doctorants disposent pour leur part d'une liste de diffusion gérée par eux-mêmes. Ces doctorants et au tout premier chef, les élus, sont très présents dans l'ED et font, semble-t-il, entendre leur voix.



La dotation financière de l'ED a accusé en 2010 une baisse sensible, passant de 32 072 € pour les années 2008-2011 à 30 032 €, soit près de 7 % de diminution. La part de ce budget consacrée à l'aide à la mobilité doctorante a fortement décru entre 2008 et 2012, s'établissant à 42 % pour cette dernière année alors qu'elle représentait 57 % pour la première. Dans le même temps, le budget de fonctionnement augmentait considérablement (0,8 % en 2008, pour passer à 15,7 % en 2011 et progresser jusqu'à 21 % en 2012). La troisième grande ligne budgétaire de l'ED, le soutien à la recherche (ex BQR) passe quant à elle de 42 % en 2008 à 51,3 %.

L'aide à la mobilité des doctorants concerne les déplacements à l'extérieur du territoire national (colloques ou séjours de recherche). Les subventions accordées aux différentes équipes sont quant à elles prioritairement accordées pour des manifestations où interviennent activement les doctorants, des colloques ou des journées d'études principalement, mais l'ED accorde aussi des subventions pour des publications dans lesquelles la participation des doctorants n'est pas exigée, ce qui n'est pas son rôle.

Les contrats doctoraux sont peu nombreux et ils ont diminué d'un quart cette année (12 en 2010-2011 contre 9 seulement en 2011-2012). L'attribution des contrats se fait désormais (depuis 2012) selon une procédure que l'on retrouve dans de nombreuses écoles doctorales, qui implique l'audition de tous les candidats par le conseil siégeant en formation restreinte. Il convient d'ajouter à ce petit contingent de contractuels les normaliens sous contrat avec leur établissement, relativement nombreux (une dizaine sur les vingt doctorants présents).

Les thèses financées sont fort peu nombreuses (17 %) et correspondent aux contrats doctoraux et aux normaliens. Aucun doctorant ne bénéficie d'une convention CIFRE (il y en a eu un, qui a soutenu en 2009). 28,5 % des inscrits au 1^{er} janvier 2012 étaient des enseignants du primaire ou du secondaire, 12,3 % étaient salariés du secteur public et 41 % ne bénéficiaient d'aucun financement. Cette situation est caractéristique des écoles doctorales dites « littéraires » et ne présente pas de particularité remarquable de ce point de vue. Le comité trouve cette situation regrettable et invite l'ED à aider les futurs doctorants à trouver des financements.

L'école doctorale regroupe neuf équipes d'accueil, huit de Paris 4 (EA 1496, 2561, 3556, 4080, 4083, 4084, 4085 et 4086), et une extérieure (EA 4091 de l'Institut national des langues et civilisations orientales ou INALCO), une unité mixte de recherche (UMR 8138) et une unité mixte de service (UMS 628) correspondant à un périmètre thématique certes étendu (les langues vivantes et le commerce international) mais cohérent dans la mesure où les problématiques et les méthodes mobilisées dans ces différents domaines sont fort voisines et où la collaboration entre les disciplines représente une tradition bien établie. Ces équipes, toutes notées A ou A+ lors de la première évaluation par l'AERES, déploient une activité scientifique de premier plan, qui représente un des grands atouts de cette ED, et constitue un défi dans la mesure où il faut faire exister la structure face à des équipes fortes.

L'investissement des équipes de recherche dans le fonctionnement de l'ED est important. C'est au sein des équipes que se déroule en effet l'essentiel de la formation scientifique des doctorants, ces derniers y déployant des activités traditionnelles comme l'organisation de colloques et de journées d'études. La liste des activités scientifiques de ces équipes qui a été fournie est très étendue et variée, mais on note, ce qui du reste est parfaitement naturel, une grande spécialisation des contenus qui ne favorise guère les recherches pluridisciplinaires ou la tenue de séminaires communs entre des doctorants d'équipes différentes. Il existe néanmoins des séminaires transversaux (Cf. plus loin). L'initiative du laboratoire angliciste VALE de créer un laboratoire junior pourrait se développer au niveau de l'ED.

L'ouverture à l'international est sensible dans cette école doctorale composée précisément d'anglicistes, de germanistes, d'hispanistes, etc. Les co-tutelles sont en expansion : 18 seulement pour les soutenances des années 2007 à 2011 (11 %), alors qu'on en dénombre 38 parmi les inscrits en 2012, soit près de 16 %. De la même manière, la mobilité des doctorants s'est accrue ces dernières années, mais le comité n'a disposé d'aucune donnée chiffrée ni du reste à propos des demandes de label européen pour les thèses (label qui implique pour le doctorant un séjour de trois mois dans un laboratoire à l'étranger).

Encadrement et formation

Les candidats à l'inscription en thèse doivent avoir obtenu au moins la mention « bien » au master, mais des dérogations sont possibles. Au 1^{er} janvier 2012, 235 doctorants relevant de six spécialités de doctorat étaient inscrits dans l'ED 20 pour 74 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR, ce qui donne un taux d'encadrement de 3,2 doctorants par directeur sur le potentiel total et de 3,7 si l'on ne tient compte que des seuls HDR dirigeant des thèses. Il existe de fortes disparités, le nombre de directions par directeur allant de 1 à 12. Si l'on se reporte au tableau détaillé des inscrits, on constate que six maîtres de conférences habilités dirigent neuf thèses dans cette école doctorale alors que quatorze professeurs émérites en dirigent quant à eux quarante-quatre. Les deux langues les plus représentées sont l'anglais avec 70 inscrits pour deux centres de recherches et l'espagnol (Espagne et Amérique latine) avec 56 inscrits pour trois centres.



62 % des inscrits ne dépassent pas la troisième année de thèse, ce qui est un résultat remarquable dans le domaine des études littéraires, mais 35 doctorants, soit près de 15 % du total, se trouvent en sixième année ou au-delà ; une telle situation est classique, dans la mesure où une proportion non négligeable d'entre eux enseigne dans le secondaire. La proportion estimée de doctorants potentiellement en difficulté est faible : c'est la valeur donnée par le tableau de la P.18 du bilan, que l'entretien n'a pas permis d'explicitier. Le taux d'abandons n'a pas été communiqué mais la thèse est désormais limitée à 7 années et le doctorant peut être radié au-delà. Le nombre de soutenances sur cinq ans (2007 à 2011) s'élève à 162 ce qui établit la moyenne aux alentours de 32-33 thèses annuelles. Il y a eu en outre 6 soutenances d'HDR en 2012.

Le suivi des travaux de recherche incombe essentiellement au directeur, secondairement aux équipes de recherche. Il n'existe pas de comité des thèses ni de « mini-soutenance » à mi-parcours. L'ED intervient peu dans ce domaine et s'en remet au seul vis-à-vis entre le doctorant et son directeur, ce qui est regrettable.

Il n'existe pas de formation obligatoire pour les doctorants, alors que celle-ci serait fortement souhaitable. Seuls ceux qui bénéficient d'un contrat doctoral sont tenus de suivre la formation de l'IUFM au sein de laquelle l'école doctorale assure quatre des 22 journées prescrites. Ces journées sont ouvertes à tous. Elles comportent des aspects méthodologiques (logiciels informatiques d'image ; recherches bibliographiques par le responsable de la bibliothèque ; internet et la thèse et humanités numériques) que les doctorants apprécient d'après ce qu'ils ont dit au comité. En revanche, la formation dispensée par l'IUFM ne donne guère satisfaction aux doctorants et il faudrait y remédier, éventuellement avec les autres ED confrontées au même problème. Une formation correspondant à 180 ECTS pourrait être mise en place dans toute l'Université, projet qui à l'évidence est encore loin d'être mûr. Le comité suggère de tirer parti de la présence des enseignements de commerce international au sein de la composante pour mutualiser des formations en pensant à l'après-thèse et proposer des compétences hors secteur académique.

Aucune procédure d'évaluation des formations par les doctorants n'a été mise en place par l'ED et il n'existe pas davantage d'auto-évaluation par les doctorants de leurs compétences.

Des Doctoriales ont été organisées antérieurement en 2007, puis au niveau du PRES en 2012, mais le comité n'a obtenu de précisions ni sur les contenus, ni sur les finalités, ni sur le suivi et l'évaluation par les doctorants. On ignore également la nature de l'implication de l'ED dans le projet et la tenue des Doctoriales. Afin de développer la pluridisciplinarité, l'ED organise des manifestations communes sur des sujets transversaux, par exemple la journée sur les sciences humaines à l'épreuve de la théorie ou le dernier colloque régulier de l'ED qui a eu lieu en mai 2012 et dont le thème était Décomposition et émergence esthétique en temps de crise. De même, certaines équipes de l'école doctorale interviennent dans les programmes transdisciplinaires de l'Université de Paris-Sorbonne, en particulier le PRITEPS (Programme de recherches interdisciplinaires sur le théâtre et les pratiques scéniques) qui rassemble des spécialistes du théâtre de toutes les disciplines. En réalité, si l'on fait exception de la journée d'accueil des doctorants, l'essentiel de la formation semble reposer sur les équipes d'accueil. Les formations spécifiques de l'ED ne sont pas assez nourries et on ne peut qu'inviter l'ED à développer plus de formations, notamment en vue de l'après-thèse.

Il s'agit là du point le plus préoccupant pour cette ED.

Le projet insiste d'ailleurs sur la nécessité de développer cet aspect de la formation et compte de ce point de vue tirer le plus grand parti du PRES et surtout de l'insertion dans les LABEX « Écrire une histoire nouvelle de l'Europe » (EHNE) et « Observatoire de la vie littéraire » (OBVIL).

L'ouverture au niveau national et international est satisfaisante : 20 % des doctorants viennent d'autres universités françaises et 30 à 40 % en moyenne sont des doctorants étrangers. La pratique des co-directions ne semble pas être très répandue (13 en 2012). Quant aux co-tutelles, encore relativement peu nombreuses (16 % des inscrits au 1^{er} janvier 2012), leur nombre est en expansion. Enfin, il convient de signaler la participation au doctorat international Florence-Bonn-Paris-Sorbonne avec d'autres ED du site.

Suivi et Insertion

Le suivi des doctorants est assuré pour l'ensemble de l'Université par un Bureau spécifique (l'OIP ou Observatoire de l'Insertion professionnelle). Aucune enquête particulière n'a été menée par l'ED 20 à propos de ses propres doctorants. Certains doctorants ont témoigné du dynamisme de l'OIP dont une conseillère dispense une formation pour l'après-thèse et propose des rencontres avec des DRH. Peut-être l'ED gagnerait-elle à intégrer cette formation dans son offre ou à élaborer une formation conjointe.

Le taux d'insertion dans l'enseignement supérieur est important : 55 % en 2006, 50 % pour 2007 et 47 % pour 2008. Les chiffres s'arrêtent en 2008, ce qui ne permet pas de voir si la diminution constatée entre 2006 et 2008 s'est poursuivie et si parallèlement, l'augmentation du pourcentage d'insertion dans le secteur privé (0 % en 2006, près de 8 % en 2007 et 10,5 % en 2008) s'est confirmée. L'ED ne cherche pas, semble-t-il, à mieux suivre l'insertion de ses docteurs



(tâche qui fait pourtant partie de ses missions) et on ne peut que l'encourager à mettre en place un dispositif de suivi plus efficace que l'OIPP.

Le nombre de docteurs bénéficiant d'un contrat post-doctoral est en augmentation mais devrait encore pouvoir augmenter, surtout si l'on songe que l'ED abrite des équipes de spécialistes de langues et de cultures étrangères en constante relation avec des universités du monde entier.

- Appréciation globale :

L'école doctorale « Civilisations, cultures, Littératures et Sociétés » est une ED au périmètre thématique cohérent qui mise sur les échanges internationaux et une formation à la recherche de grande qualité dispensée au sein de chacune des équipes auxquelles sont rattachés les doctorants. Ces derniers, à l'évidence, se destinent de préférence à l'enseignement et à la recherche, ce qui n'est cependant plus complètement la réalité de leur insertion aujourd'hui.

La formation propre de l'école doctorale est le point qui soulève le plus d'interrogations, mais il est en train d'être structuré en réponse aux besoins exprimés par les doctorants. L'équipe de direction, dynamique, s'efforce de promouvoir des actions interdisciplinaires, voire transdisciplinaires, mais le dispositif correspondant demeure lacunaire et imprécis. Le projet de collaboration aux LABEX de l'établissement devrait en partie combler cette lacune.

Le comité a été sensible à l'attitude des doctorants élus, très actifs, bien que le relais avec la « masse » des doctorants soit difficile à assurer dès lors qu'un tiers d'entre eux, enseignants dans le primaire ou dans le secondaire, sont difficiles à mobiliser.

Dans la mesure où aucun effort n'a été fait au sein de l'ED pour suivre ses propres doctorants (aucune enquête menée par l'ED sur leur insertion), que le dossier ne fournit pas de renseignements au-delà de 2008 et que le manque de données postérieures ne permet pas de vérifier l'évolution de ce point, le suivi et l'insertion sont à améliorer.

- Points forts :

- L'ED 20 bénéficie d'un excellent adossement scientifique, de formations disciplinaires attractives et d'un fort dynamisme international.
- La gouvernance de l'école est acceptable, l'équipe dirigeante efficace et très impliquée, les doctorants élus présents et attentifs.
- Enfin, l'insertion des docteurs dans le supérieur est remarquable entre 2006 et 2008, même si le maintien de ces taux n'a pas pu être confirmé au cours de ces quatre dernières années.

- Points faibles :

- Le comité constate un manque de prise de conscience des enjeux de l'insertion professionnelle des doctorants, une évidente faiblesse des formations transversales ainsi qu'une lacune au niveau de l'offre propre de formation, en particulier pour la formation professionnalisante. Il est clair que l'ED compte beaucoup sur les équipes pour la formation.
- Compte tenu du nombre de doctorants et du potentiel encadrant, l'ED bénéficie d'un nombre insuffisant de contrats doctoraux. De même, le budget (quelque 30 000 € annuels) limite considérablement les possibilités d'aide à la mobilité ou de financement de séminaires ou de colloques des doctorants.
- Enfin, les indicateurs fournis ne sont pas toujours précis ou concordants, alors qu'ils devraient aider au pilotage de l'ED et de son offre de formations.

Recommandations pour l'établissement

L'ED 20 présente un potentiel intéressant d'ouverture à l'international. Il serait intéressant de structurer ce partenariat. La formalisation des liens avec les Instituts français de recherche à l'étranger, suggérée dans le projet, est une bonne piste, mais il y en a d'autres. L'école doctorale pourrait tirer davantage parti de ses réseaux internationaux en organisant des formations plus professionnalisantes mais aussi pour développer une politique de contrats post-doctoraux ambitieuse.

Il faudrait clarifier le rôle du collège doctoral et celui des ED par rapport à certaines problématiques : l'insertion professionnelle des doctorants, l'organisation des Doctoriales, la recherche de financements doctoraux.



De même, il serait bon de clarifier l'articulation stratégique entre politique scientifique et politique doctorale, dans l'attribution des contrats doctoraux, mais aussi pour la contribution budgétaire aux événements scientifiques et aux publications, étant entendu que les écoles doctorales ne doivent pas financer la politique scientifique des établissements.

La présence du master « Commerce international » dans l'ED devrait permettre de développer des formations doctorales mutualisées.

Jusqu'en 2011, l'essentiel de la formation des doctorants relevait des laboratoires. Le nouveau directeur de l'ED a proposé de nouvelles formations centrées sur les outils de la recherche. Le comité encourage vivement l'ED à continuer sur cette voie, en élargissant encore son offre de formation pour préparer l'insertion professionnelle des docteurs, que ce soit dans le secteur académique (aide au montage de dossiers de candidatures, entraînement à la rédaction d'articles scientifiques) ou ailleurs (identification des compétences, rédaction d'un CV, etc.).

Il conviendrait de favoriser la création d'une association d'étudiants ou d'encourager les doctorants à rejoindre l'association Doc'up. Enfin, et quoi que préconise le conseil scientifique de l'Université, il serait souhaitable que l'ED, qui semble avoir amorcé une politique allant dans le bon sens, encourage avec plus de fermeté la réduction du nombre de doctorants par directeur.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique : A
- Encadrement et formation : B
- Suivi et insertion : B



Observations de l'établissement



En Sorbonne, le 6 SEP. 2013

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et
des diplômes

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation de l'école doctorale 020

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier en date du 11 juillet 2013, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les observations relatives au rapport d'évaluation provisoire de l'école doctorale IV « Civilisations, cultures, littératures et sociétés » :

L'école doctorale IV tient à remercier le comité de l'AERES pour son rapport vigilant et exigeant. Plusieurs points soulevés par ce rapport amènent à apporter des précisions relatives d'une part aux informations contenues dans le rapport (point 1) et d'autre part aux règles mises en place par l'université en matière d'attribution de contrats doctoraux et de soutien aux publications et colloques et en matière de formation doctorale (points 2, 3 et 4).

1. Le *budget de l'école doctorale* se répartit principalement en soutien à la recherche (par l'intermédiaire du FIR) et aide à la mobilité étudiante. Si le fonctionnement a paru augmenter en 2011 et 2012, c'est que ces chiffres comprennent à la fois des investissements informatiques qui ont permis de renouveler tout le parc informatique de l'école doctorale, et des opérations qui ne relèvent pas de la mobilité étudiante, mais qui bénéficient néanmoins aux doctorants (organisation du colloque de l'ED, aide à l'impression des thèses, organisation de journées d'étude, participation au financement du « nouveau chapitre de la thèse », etc.).

Aucun étudiant ne se voit refuser une *aide à la mobilité*, certains bénéficiant de plus d'une aide par an lorsque les circonstances (ou les montants) le justifient. En fin d'exercice, une relance des étudiants permet de proposer de nouvelles aides à ceux qui en auraient besoin. Celles-ci sont à présent plafonnées, à la fois pour veiller à une répartition équilibrée entre tous les étudiants, et pour permettre aux étudiants de construire un budget de recherche (en sollicitant le soutien des équipes, celui des ambassades, etc.). Cela a permis d'augmenter de façon significative le nombre d'étudiants qui en bénéficient. Le montant d'une aide tourne typiquement autour de 200 ou 300 euros pour un déplacement en Europe, et est plafonné à 500 euros pour un déplacement en dehors d'Europe. Les étudiants peuvent bien entendu bénéficier d'aides pour des missions en France. Entre 2008 et 2012, entre 19 étudiants (2008) et 36 étudiants (2012) ont bénéficié de ces aides directes, auxquelles il convient d'ajouter divers dispositifs : bourses d'aide à la mobilité internationale accordées par le conseil scientifique de l'université (anciennes « aires culturelles »), bourses d'aide à la mobilité accordées par la région Ile de France (chaque école doctorale a le droit de présenter 3 candidats à

cette bourse d'un montant maximal de 4000 euros). Les étudiants peuvent également bénéficier d'aides de leur équipe d'accueil.

	Aide école doctorale	Bourses aide à la mobilité internationale	Bourses région
2008	19	7	-
2009	26	8	-
2010	27	7	-
2011	27	2	1
2012	36	8	3

Le nombre des *contrats doctoraux* des quatre dernières années s'établit ainsi :

	Contrats université	Contrats normaliens	Total
2008 (allocations)	5	6	11
2009	4	3	7
2010	6	6	12
2011	3	6	9
2012	5	8	13

Thèses internationales

Outre les indications fournies concernant les cotutelles, le conseil tient à préciser que cinq soutenances ont eu lieu entre 2008 et 2012 dans le cadre du doctorat international en études italiennes. Concernant le label européen, il est peu répandu dans l'université (13 au total sur la période 2005-2011, dont 3 dans l'ED 4) et probablement peu attractif pour des étudiants en langues dont les recherches ont une dimension européenne indépendante de tout label.

Encadrement des thèses

Le conseil a bien noté la remarque du rapport concernant le fait que 14 professeurs émérites dirigent 44 thèses. Cependant, cela correspond à un taux moyen de 3 thèses par professeur émérite, qui continuent pour la plupart de diriger des thèses après leur départ à la retraite. Il n'y a pas là d'excès. Si seulement six maîtres de conférences habilités dirigent neuf thèses, c'est aussi que les maîtres de conférences habilités de l'université de Paris-Sorbonne quittent rapidement l'université pour devenir professeur dans d'autres établissements.

Etudiants en difficulté

La proportion estimée de doctorants potentiellement en difficulté n'a pas fait l'objet de discussion dans l'entretien. Et pour cause : il s'agit d'une formule mathématique qui est donnée à la note 8 de la page 18 :

Cette valeur (Ta) correspond à la proportion d'étudiants en potentielle difficulté. Elle est estimée sur la base du nombre de doctorants dont la durée de thèse dépasse la valeur moyenne de l'ED. Elle se calcule de la façon suivante : $Ta = (De - Ds) / De$, où De correspond à la « Durée moyenne estimée des thèses » et Ds représente la « Durée moyenne des thèses en année ».

Dans le cas présent, il s'agit de : $5,9 - 5,2 = 0,7$; $0,7 / 5,9 = 0,11$.

2. Le nombre de *contrats doctoraux* attribués aux écoles doctorales est déterminé par la présidence de l'université et leur répartition suit un système de péréquation qui est examiné par le collège doctoral. En 2012, l'école doctorale IV a obtenu cinq contrats doctoraux sur le contingent de l'université (en augmentation par rapport à 2011), les contrats doctoraux supplémentaires venant des écoles normales ; le nombre des contrats normaliens fluctue, par nature, d'année en année. Le

conseil de l'école doctorale rejoint le comité pour trouver que ce nombre n'est pas suffisant compte tenu de la qualité des dossiers présentés. On trouvera dans le document concernant les questions factuelles un récapitulatif des contrats attribués au cours des dernières années.

3. La politique de *formation doctorale* dépend dans son principe du collège doctoral, et à présent du collège doctoral du PRES. L'école doctorale « Langues, Littératures, Civilisations et Cultures » de Paris-Sorbonne n'est donc pas en mesure de rendre obligatoire une formation. Dans l'attente, elle a néanmoins pris les devants et a mis en place un système de formation, parfaitement détaillé dans la brochure de l'école doctorale. Depuis 2011, elle propose en effet des journées de formation, obligatoires pour les doctorants avec contrat titulaires d'une mission d'enseignement, et facultatives pour les autres. Ce dispositif, loin d'être « lacunaire et imprécis » comme le dit le rapport, est parfaitement détaillé dans la brochure ; il fait l'objet d'annonces à la fois sur le site internet et par les listes de diffusion gérées d'une part par le secrétariat de l'école doctorale et de l'autre par les représentants des doctorants. Ces actions préfigurent l'armature d'une formation possible des doctorants, formation qui ne peut être formalisée qu'à l'échelle du PRES. Les formations proposées sont de plusieurs types :

- *technique de la recherche* : formations à l'utilisation des ressources bibliographiques en ligne (accessibles à l'intérieur de l'université de Paris-Sorbonne et sur le web) et aux logiciels de bibliographie. Cette formation est mise en place grâce à une collaboration avec le Service Commun de la Documentation. Elle a permis à ce service de proposer à partir de 2013 des formations transversales aux écoles doctorales de l'université de Paris-Sorbonne. L'école doctorale IV a été à l'initiative de ces formations.

- *utilisation des images* : prenant appui sur l'expérience de l'une des équipes d'accueil, une formation aux pratiques de l'image (utilisation, logiciel d'exploitation, droit des images) est proposée annuellement.

- *formation transdisciplinaire* : en 2012, l'école doctorale IV a initié des journées de formation consacrées aux « sciences humaines à l'épreuve de la théorie ». En 2013, cette journée a fait intervenir des enseignants des écoles doctorales II et III. Leur publicité est largement assurée, ce qui a en outre permis d'accueillir des étudiants de ces mêmes écoles doctorales, qui ont ainsi pu valider des acquis.

- *formation disciplinaire* : les séminaires doctoraux sont fédérés par l'école doctorale et leur liste donnée en début d'année dans la brochure de l'école doctorale (accessible toute l'année sur le site). Ils sont ouverts aux étudiants de toutes les disciplines, sous réserve de l'accord du directeur de séminaire. De plus, les équipes d'accueil proposent des journées d'étude disciplinaires. La formation des doctorants de langues comporte par essence une part disciplinaire importante, qui ne peut intervenir qu'au sein des équipes. D'autre part, l'école doctorale « Langues, Littératures, Civilisations et Cultures » rassemble des littéraires comme des civilisationnistes, des médiévistes comme des contemporanéistes. Multiplier les formations scientifiques transversales ne servirait ni la cause des doctorants, ni l'avancement de leurs recherches. De fait, c'est la logique des regroupements qui placent toutes les aires culturelles dans une même école doctorale qu'il conviendrait de questionner, plutôt que de vouloir avancer à marche forcée vers une interdisciplinarité illusoire.

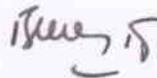
- *formation professionnelle ou technique* : suite à une discussion engagée en 2013 avec les représentants des doctorants, l'école doctorale IV envisage la mise en place de demi-journées ou de journées de formation consacrées à certains aspects professionnels (préparation d'un article pour la publication, réflexions sur le métier d'enseignant, etc.). D'autre part, certaines formations, comme des cours de rédaction en anglais, ont été proposées au cours des années précédentes, mais dépendent des budgets et des disponibilités des enseignants. Ces formations s'articulent à celles qui sont mises en place par le SCUIO-IP (Service Commun Universitaire et d'Orientation-Insertion Professionnelle), auxquelles tous les doctorants sont invités à participer.

L'école doctorale IV récuse donc avec vigueur le commentaire du rapport selon lequel il y aurait « un manque de prise de conscience des enjeux de l'insertion professionnelle des doctorants, une évidente faiblesse des formations transversales ainsi qu'une lacune au niveau de l'offre propre de

formation, en particulier pour la formation professionnalisante ». Les éléments présentés à nouveau ci-dessus indiquent bien une action tournée vers la formation des doctorants.

4. La *politique de soutien aux publications et aux colloques* dans le cadre de l'exercice du FIR. Les règles d'attribution des subventions au sein de Paris-Sorbonne déterminent le fonctionnement de l'école doctorale en la matière. Les dossiers sont présentés par les équipes au conseil de l'école doctorale, qui les examine, avant de les transmettre au conseil scientifique. Le soutien du conseil scientifique ne peut être accordé si équipes et école doctorale n'ont pas accepté de soutenir ces projets. L'école doctorale expertise donc ces dossiers et leur apporte une garantie scientifique. En outre, une politique de soutien à la publication a des répercussions sur la réputation et donc sur l'attractivité de l'école doctorale. Dans les faits, l'aide à la publication est plafonnée à 300 euros par projet, avec des règles strictes d'attribution (présentées sur le site internet) et à 500 euros pour les colloques. D'autre part, il est entendu que le montant attribué lors de cet exercice est plafonné à la moitié du budget de l'école doctorale. Si des actions supplémentaires en direction des doctorants s'avéraient nécessaires, alors cette part réduirait encore. Le budget alloué aux écoles doctorales à Paris-Sorbonne prend en compte la nécessité pour les écoles de participer au financement d'activités scientifiques qui n'impliquent pas directement des doctorants.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'assurance de ma respectueuse considération



Barthélémy JOBERT